

P2

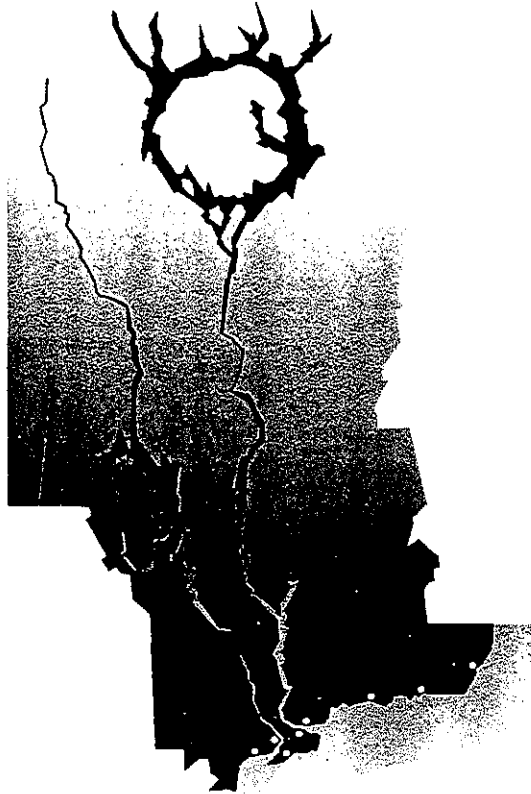
181

DQ3.2

Les projets d'aires protégées
des monts Groulx et de l'île René-Levasseur

Côte-Nord

6212-01-201



DOCUMENT SUR LES OBJETS DE LA RÉVISION

DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CERTIFIÉ CONFORME PAR:

Guy-Lin Beaudoin
le 27 juin 1995

MRC
Manicouagan

2.1 Les grandes orientations du schéma d'aménagement du territoire:

Les sept (7) grandes orientations d'aménagement qui suivent constituent les piliers sur lesquels repose tout le schéma d'aménagement. Elles reflètent les principales intentions de la M.R.C. de Manicouagan quant à l'aménagement de son territoire. Ces énoncés d'ordre général qui traduisent une vision d'ensemble quant à l'aménagement spatial du territoire de la M.R.C. de Manicouagan, tiennent également compte des intentions de développement économique, social et culturel qui prévalent ou qui ont prévalu dans la région.

Les grandes orientations retenues lors du premier schéma sont les suivantes:

- 1° Favoriser la mise en place d'une armature urbaine mieux équilibrée, en y assurant des services et en y implantant des équipements communautaires adéquats pour la collectivité;
- 2° Minimiser les nuisances liées aux différentes utilisations du territoire;
- 3° Favoriser le maintien de l'équilibre des milieux naturels et bâtis présentant un intérêt particulier pour la région;
- 4° Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du milieu;
- 5° Favoriser le développement du territoire, en consolidant la base économique régionale et en mettant en valeur les potentiels inhérents du milieu;

- 6° Maintenir et améliorer l'ensemble du système régional de communication;
- 7° Favoriser la réduction de la consommation de l'énergie dans les municipalités, par des mesures d'aménagement appropriées.

3. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT:

Tout au long du processus de la révision du schéma de la M.R.C. de Manicouagan, les intervenants régionaux devraient garder à l'esprit les objectifs généraux suivants:

- 1- Le schéma doit davantage intégrer à l'aménagement du territoire des perspectives liées au développement socio-économique et à l'équilibre de l'environnement;
- 2- Le schéma doit être orienté vers l'opérationnalisation, la mise en oeuvre des objectifs;
- 3- Le schéma doit donner lieu à la production d'orientations gouvernementales plus intégrées et mieux adaptées aux spécificités des régions d'appartenance;
- 4- Le schéma doit être le fruit de la concertation et de la conciliation des différents acteurs, liés au développement et à l'aménagement du territoire de la M.R.C. de Manicouagan et des M.R.C. de la Côte-Nord;
- 5- La participation de tous (ministères, intervenants municipaux, groupes d'intérêts, population, etc.) doit être encouragée, stimulée.

La réussite du processus de révision dépend en grande partie de l'atteinte de ces cinq (5) grands objectifs généraux.

4. LES OBJETS DE LA RÉVISION:

La présente partie constitue le coeur du document sur les objets de la révision, à partir duquel, les intervenants interpellés, pourront situer le cadre d'intervention souhaité par la M.R.C. de Manicouagan.

On peut définir les objets de la révision comme étant les sujets que la M.R.C. entend traiter en priorité lors de la révision, dans un esprit de concertation et d'ouverture aux idées nouvelles ou innovatrices du milieu manicois.

Ainsi, chacun des objets de la révision est traité de la façon suivante:

Tout d'abord, une description de la problématique générale, puis, une présentation des objectifs de révision reliés à cette problématique, suivi d'un questionnement préliminaire et non exhaustif et finalement une description des acteurs impliqués par la révision, du territoire visé et des étapes d'intervention ou de l'échéancier.

4.1 Les enjeux inter-M.R.C.:

4.1.1 La problématique:

Les aménagistes et les secrétaires-trésoriers de la Côte-Nord se sont réunis à quatre (4) reprises en 1994 et 1995 pour échanger sur les enjeux inter-M.R.C. qui touchent leur région d'appartenance respective.

Ces rencontres ont permis aux participants de mieux connaître les spécificités des M.R.C. nord-côtières et de constater la grande diversité des problématiques d'aménagement et de développement du territoire dont ils doivent faire face.

La convergence des énergies vers l'atteinte d'objectifs communs a été perçue comme une avenue intéressante qui devrait permettre à tous d'amorcer ou de poursuivre des échanges sur des enjeux d'avenir pour notre région.

La prise de positions communes se veut un message claire de notre intention d'atteindre les objectifs visés par les enjeux de révision qui ont une incidence nord-côtière.

4.1.2 Les objets:

Plusieurs objets de révision inter-M.R.C. ont été ainsi mis en lumière et ils ont trait:

- à la mise en valeur des Monts Groulx;
- à la mise en place d'une université autonome;

- au développement touristique, en ce qui a trait à son importance sur la Côte-Nord et à la nécessité de prévoir un développement d'activités linéaires en complément des pôles touristiques déjà bien établis, avec une vision nord-côtière du développement touristique;
- aux déchets solides et liquides dans les T.N.O.;
- à la limitation de l'épandage de phytocides dans les emprises des lignes de transport hydroélectrique;
- à la planification du transport terrestre, maritime et aérien, afin de diminuer les effets négatifs de l'isolement régional;
- à la gestion de l'ensemble de la villégiature sur les terres publiques;
- à la modulation du P.R.D.V. Côte-Nord aux spécificités des M.R.C. de la région 09;
- au réseau Trans-Québec de motoneige;
- à la modulation du P.R.D.V. Côte-Nord aux spécificités des M.R.C. qui le compose;
- à la gestion intégrée des ressources du territoire;
- au concept de forêt habitée;
- au développement du potentiel énergétique des rivières;
- à la gestion de la qualité de l'environnement;

- à une cour municipale conjointe;
- à la gestion et la mise en valeur des lots intramunicipaux;
- à l'évaluation foncière des T.N.O.;
- à la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec;
- à la gestion intégrée des cours d'eau;
- etc.

Des échanges plus soutenus avec les autres M.R.C. touchées par ces problématiques doivent être organisés et devraient pouvoir déboucher sur des politiques ou des projets communs de mise en valeur, d'aménagement ou de développement du territoire.

4.1.2 Les objets de révision retenus par la M.R.C. de Manicouagan:

4.1.2.1 La mise en valeur des Monts Groulx:

4.1.2.1.1 La problématique:

Situés dans la partie nord-est de la M.R.C. de Manicouagan, la partie sud-est de la M.R.C. de Caniapiscau et la partie nord-ouest de la M.R.C. de Sept-Rivières (voir carte 1), les Monts Groulx sont une destination de prédilection pour les amateurs de voyage grande nature et les adeptes du "trekking".

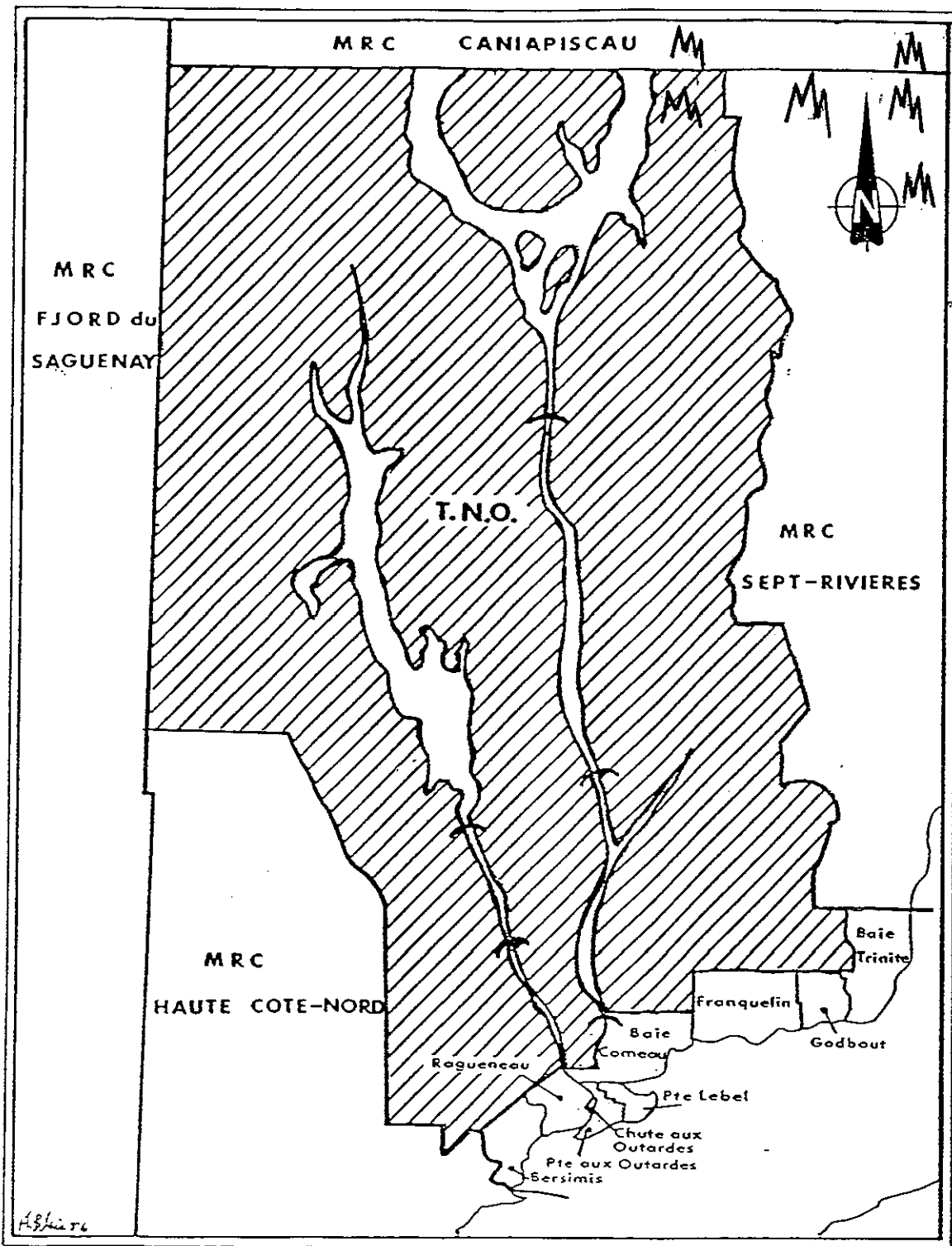
Dans un cadre unique, les explorateurs découvrent en raison de l'altitude, un paysage de type arctique époustouflant, sans avoir à se rendre dans le grand nord. Accessible par voie terrestre (c'est-à-dire la route 389), ces montagnes sont de plus en plus visitées et elles deviendront sous peu un attrait touristique de premier ordre.

En effet, la prestigieuse revue "Montagnes", distribuée dans plusieurs pays européens (Belgique, Suisse, Espagne), a fait découvrir cette destination à ses lecteurs, dans sa publication numéro 179 du mois de mars 1995.


En raison de son attrait touristique, de son unicité écologique et de l'esthétisme des paysages qu'on y retrouve, les Monts Groulx méritent d'être mis en valeur et protégés.

D'ailleurs les membres du C.C.U. du T.N.O. de la M.R.C. de Manicouagan ont donné un avis positif en ce sens et demandé que l'on accorde aux Monts Groulx un statut particulier à l'intérieur du schéma.

CARTE I: LES MONTS GROULX



M R C MANICOUAGAN

 Les Monts Groulx

4.1.2.1.2 Les objectifs:

- Mettre en valeur les Monts Groulx en développant des infrastructures d'accueil pour les montagnards;
- Reconnaître les Monts Groulx comme un site d'intérêt écologique dans le schéma d'aménagement;
- Préserver l'intégrité des Monts Groulx.

4.1.2.1.3 Le questionnement:

- Quelles sont les mesures les plus susceptibles d'assurer une protection des Monts Groulx ?
- Comment intégrer les Monts Groulx à l'industrie touristique des M.R.C. de Manicouagan, de Caniapiscau et de Sept-Rivières ou à un circuit touristique de type nord-côtier ?
- Quels sont les normes à intégrer au document complémentaire pour assurer la pérennité des Monts Groulx sur le territoire des M.R.C. ?
- Y a-t-il lieu de donner une affectation récréative et un zonage de type récréation extensive afin de protéger les Monts Groulx ?
- Quels infrastructures d'accueil sont à mettre en place pour assurer aux grands amateurs de montagnes un séjour agréable ?

- Le M.E.F. et le Cégep de Baie-Comeau peuvent-ils nous apporter leur aide pour confectionner l'inventaire des paysages à protéger à proximité des Monts Groulx ?
- Les Monts Groulx sont-ils suffisamment importants pour leur accorder un statut de parc régional ?
- Y a-t-il lieu d'instaurer un règlement de contrôle intérimaire pour "geler" les territoires couverts par les Monts Groulx dans les trois M.R.C. concernées ?
- Dans un esprit de protection et de mise en valeur des Monts Groulx y a-t-il lieu de limiter l'implantation d'habitations à celles requises par le tourisme grande aventure ?

4.1.2.1.4 Acteurs, territoire visé, échéancier:

MUNICIPALITÉS ET INTERVENANTS VISÉS	TERRITOIRE VISÉ	ECHÉANCIER
M.R.C. Manicouagan; M.R.C. de Caniapiscau; M.R.C. de Sept-Rivières A.T.R.M.; A.T.R.D.; Cégep de Baie-Comeau.	M.R.C. de Manicouagan; M.R.C. de Caniapiscau; M.R.C. de Sept-Rivières	Juin 1995 à Déc. 1995

4.1.2.3.2 Les objectifs:

- Susciter un développement socio-économique basé sur l'activité touristique;
- Favoriser un développement d'activités linéaires en complément des pôles touristiques déjà bien établis, avec une vision nord-côtière du développement touristique;
- Intégrer les sites d'intérêt écologique et esthétique à l'activité touristique;
- Améliorer les infrastructures d'accueil, la signalisation et les services d'information;
- Consolider les produits touristiques prioritaires (séjours de villégiature, chasse et pêche, motoneige, tourisme d'aventure, tourisme grande aventure);
- Développer le concept de forfaits touristiques;
- Promouvoir davantage les produits touristiques;
- Améliorer la diversité et la qualité tant de l'hébergement que de la restauration;
- Mettre en place les équipements et les infrastructures nécessaires au soutien des produits et des forfaits touristiques;
- Favoriser la formation du personnel des entreprises reliées ou connexes au secteur touristique;

- Sensibiliser la population à l'importance de l'industrie touristique sur le développement économique de la Côte-Nord et à l'importance de l'accueil des touristes en région;
- Actualiser le plan de développement touristique de l'A.T.R.M.;
- Prioriser les projets favorisant la rétention des touristes en région;
- Identifier dans chacune des municipalités locales, les éléments du patrimoine servant ou pouvant servir à des fins touristiques.

4.1.2.3.3 Le questionnement:

Quels sont les projets à mettre de l'avant pour accroître les effets directs et indirects de l'activité touristique sur le développement régional et local?

Quelle est la hiérarchie des produits touristiques prioritaires dans la région ?

Le CRDETBC peut-il se charger de l'actualisation du plan de développement de l'A.T.R.M. ?

Les municipalités locales et la M.R.C. sont-elles prêtes à prévoir des mécanismes communs de protection du patrimoine bâti pour des raisons liées à l'attrait touristique ?

Jusqu'où doit-on aller dans la protection des paysages (politiques, normes, etc.) et le contrôle de l'affichage et des nuisances (pollution visuelle, sonore, etc.) ?

Qui doit être chargé de développer le concept de forfaits touristiques nord-côtiers ?

4.1.2.3.4 Acteurs, territoire visé et échéancier:

MUNICIPALITÉS ET INTERVENANTS VISÉS	TERRITOIRE VISÉ	ÉCHÉANCIER
Toutes les municipalités de la M.R.C.; A.T.R.M.; A.T.R.D.; Les M.R.C. contiguës; Tourisme Québec.	M.R.C. de Manicouagan	Septembre 1995 à septembre 1996

tarifs de prélèvements de la matière ligneuse afin de permettre que l'exploitation de ces peuplements soient économiquement rentable pour les forestiers. Ainsi, dans une perspectives de développement durable, la forêt serait mieux gérer. De même dans une optique économique, le prélèvement de matières ligneuses matures et post-matures dans des endroits plus éloignées des lieux de transformation devrait être privilégié, lorsque la conjoncture économique mondiale permet aux forestiers de recevoir une plus grande part de profit.

4.10.2 Les objectifs:

- Instituer un partenariat entre la M.R.C. de Manicouagan, le M.R.N. et les forestiers afin de gérer les C.A.A.F;
- Créer une table de concertation forestière (les forestiers, M.R.N., M.R.C. de Manicouagan, C.C.U. du T.N.O. de la Rivière-Aux-Outardes) ayant pour but d'établir les principes de foresterie durable pour la forêt manicoise;
- Que le gouvernement prélève à même les C.A.A.F. des sommes suffisantes pour permettre à la M.R.C. de Manicouagan d'avoir les ressources et l'expertise suffisantes pour participer pleinement à la gestion en partenariat des C.A.A.F.;
- Que les tarifs de prélèvement de la matière ligneuse soient modulés afin de rendre l'exploitation de certains peuplements matures et post-matures situés dans la partie nord de la M.R.C. économiquement rentable pour les forestiers.

4.11 Favoriser le développement minier:

4.11.1 La problématique:

Contrairement au secteur minéral du reste de la Côte-Nord, qui est essentiellement basé sur le minerai de fer et de fer titané, la production minière dans la M.R.C. de Manicouagan est principalement axée sur l'exploitation de tourbières, carrières, sablières et gravières.

Les minerais tels que, le nickel, le cuivre, le platine, l'ilménite, etc., bien qu'ils soient présents sur le territoire, ne sont pas encore commercialement exploités. On trouve également peu de prospecteurs sur le territoire de la M.R.C. de Manicouagan et le niveau de connaissance géoscientifique de base est incomplet. Également, il y a peu de relevés régionaux et de détails au 1:50 000, échelle minimale pour effectuer des travaux d'exploration et les firmes spécialisées en exploration minière sont peu présentes en région.

De plus, bien que des cours soient dispenser pour les prospecteurs amateurs, ceux-ci sont peu connus et bien peu de personnes savent qu'elles peuvent, en pratiquant des activités de plein-air ou de loisirs devenir de véritable prospecteurs.

4.11.2 Les objectifs:

- Favoriser l'exploration minière;
- Favoriser la recherche dans le domaine minier;
- Intensifier les relevés régionaux et de détails (1:50 000);

- Harmoniser les activités minières avec les autres usages du territoire;
- Favoriser l'information et la formation des prospecteurs miniers amateurs en région.

4.11.3 Le questionnement:

Comment peut-on encourager et favoriser l'essor des activités minières dans la M.R.C. de Manicouagan ?

Comment peut-on instaurer un meilleur contrôle des carrières, sablières et gravières en exploitation et des autres usages en périphérie (impacts visuels, bruit, poussière) ?

Le M.E.F. et le M.R.N. peuvent-ils nous aider à évaluer les potentiels miniers du territoire de la M.R.C. et nous indiquer les impacts potentiel sur le milieu de leur possible exploitation ?

Quels sont les projets concrets pouvant permettre la consolidation du secteur minier dans la M.R.C. de Manicouagan?

Comment les municipalités et le gouvernement peuvent-ils contribuer à la consolidation et au développement de ce secteur ?